



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 10 juillet 1970

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

à 15 h 25

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Points 2 et 3 de l'ordre du jour :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>suite</i> )	
Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ( <i>suite</i> )	
Orateurs :	
M. Angelov Todorov (Observateur du Conseil d'aide économique mutuelle) .....	83
Mme Zaefferer de Goyeneche (Argentine) .....	84
M. Biggar (Irlande) .....	85
M. Perez Guerrero (CNUCED) .....	86
M. Bohiadi (Tchad) .....	87
M. Hill (CCI) .....	88
M. Amerasinghe (Ceylan) .....	89
M. Quintana (CEPAL) .....	90
Demande d'inscription d'une question nouvelle à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session .....	92

*Président* : M. MARAMIS (Indonésie)

## POINTS 2 ET 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4776, E/4833, E/4839, E/4841 et Add.1 et 2, E/4855, E/4856, E/4866 et Corr.1, E/4872, E/4876) (*suite*)**

**Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4776, E/4841 et Add.1 et 2; E/CN.5/445 et Corr.1) (*suite*)**

1. M. ANGELOV TODOROV (Observateur du Conseil d'aide économique mutuelle), prenant la parole sur l'invitation du Président, souligne que le progrès social et économique des pays en voie de développement dépend essentiellement de leurs propres efforts. C'est à cause du colonialisme, cependant, que la pauvreté et le sous-développement continuent de sévir dans ces pays, et il faut instituer une coopération internationale efficace pour les aider à surmonter leurs difficultés. La coexistence pacifique et la coopération économique internationale sont les seuls moyens de faire régner dans le monde la stabilité et le bien-être. On dispose de toutes les ressources voulues pour résoudre les problèmes gigantesques auxquels l'humanité est confrontée. La révolution scientifique et technique a ouvert des perspectives magnifiques à la croissance des forces de production. Mais ces forces doivent être utilisées pour créer et non pour détruire comme elles continuent à l'être dans plusieurs régions du monde.

2. Pour réussir, la coopération internationale doit être universelle. C'est pourquoi il faut déplorer que la République démocratique allemande, pays hautement industrialisé qui joue un rôle appréciable au sein du CAEM, soit encore en butte à la discrimination et se voie refuser la possibilité d'oeuvrer pour le développement au sein de l'Organisation des Nations Unies.

3. Selon leur système socio-économique, leur niveau de développement économique, leurs caractéristiques naturelles et géographiques, leurs conditions historiques et d'autres facteurs, les divers pays et régions utilisent des méthodes différentes pour résoudre leurs problèmes de croissance et instituer une coopération économique. Au CAEM, la coopération est un facteur important de la croissance économique des pays membres et elle a beaucoup contribué à leur prospérité. En groupant et coordonnant leurs efforts de développement économique planifié au sein du CAEM, les pays membres favorisent la croissance de leur économie nationale, l'accélération de leur progrès économique, scientifique et technique, le développement industriel des pays autrefois moins industrialisés et l'accroissement de la productivité et de la prospérité de la main-d'oeuvre.

4. Pendant les années 60, les pays du CAEM ont obtenu d'importants résultats économiques grâce à l'utilisation la plus efficace possible des ressources intérieures de chaque pays et à la mise au point d'un système de coopération économique internationale. Le taux annuel de croissance du revenu national par habitant, pour la période 1960-1969, s'est établi en moyenne à 5,4 p. 100. L'économie des pays qui étaient moins développés au départ, tels que la Bulgarie et la Roumanie, progresse plus rapidement que celle des autres pays du CAEM. De caractère essentiellement industriel, le développement économique des pays du CAEM subit l'influence de la révolution scientifique et technique mondiale. Aujourd'hui, ces pays représentent la région industrielle du monde où la croissance est la plus rapide et leur taux de croissance industrielle dépasse invariablement celui de plusieurs autres nations développées.

5. Pendant la période 1961-1968, l'augmentation annuelle du commerce extérieur de la région du CAEM a atteint en moyenne 8 p. 100 aux prix courants. C'est parmi les pays du CAEM, et plus particulièrement en Bulgarie, en Pologne et en Roumanie, que les exportations de machines et de matériel se développent le plus rapidement. Les pays du CAEM s'emploient activement à développer leurs échanges, à des conditions mutuellement avantageuses et équitables, avec tous les autres États quel que soit leur système socio-économique. Au cours des dernières années, leur commerce avec les pays en voie de développement a progressé plus rapidement que leur commerce extérieur pris dans son ensemble.

6. La préparation des plans économiques des pays membres pour 1971-1975, dont la coordination est assurée par le CAEM, est en voie d'achèvement. Selon les projections, la production doit augmenter de façon substantielle au cours de cette période. L'intensification considérable de la coopération entre les pays du CAEM qui est encore prévue leur permettra d'accroître leur production de biens de consommation, d'appliquer d'importantes mesures sociales et économiques, de relever les salaires et les traitements, d'améliorer les conditions de travail et d'entreprendre de vastes opérations de construction de logements.

7. Un programme global à long terme visant à intensifier la coopération et à accroître l'intégration économique des pays socialistes est actuellement en voie d'élaboration. Ce programme a pour but d'améliorer la division socialiste internationale du travail et de favoriser une coopération aussi étroite que possible afin de promouvoir l'accroissement rapide de l'économie des pays du CAEM et l'élévation de leur niveau de vie. Le programme comprend des mesures visant à développer la coopération en matière de planification et à réaliser une coordination plus poussée. Il a été décidé que les pays intéressés prépareraient en commun les plans concernant différents secteurs de production. Cependant, on n'envisage pas la création d'institutions supranationales, et la planification commune sera le fait d'une initiative volontaire motivée par des intérêts communs.

8. A sa vingt-quatrième session, tenue récemment, le CAEM a examiné l'état d'avancement du programme et approuvé un certain nombre de mesures précises concernant celui-ci. En outre, un projet d'accord sur la création d'une Banque internationale des investissements a été approuvé, en même temps que la charte de ladite banque, et il a été décidé de créer un Institut international des problèmes économiques du système socialiste mondial. On a accordé une grande attention, dans le programme global à long terme, aux mesures à prendre pour développer et améliorer sur le plan institutionnel les échanges entre pays membres et pour utiliser plus efficacement les arrangements financiers et monétaires et les crédits internationaux. La mise en oeuvre du programme, qui déterminera l'orientation fondamentale de la coopération économique entre les pays membres du CAEM, permettra d'augmenter le taux de croissance des forces productives des pays du CAEM et d'améliorer leur productivité et leur niveau de vie.

9. Les efforts en vue d'intensifier encore la coopération et l'intégration économique socialiste entre ces pays continueront à s'inspirer des principes de la pleine égalité, du respect de la souveraineté et des intérêts nationaux, de la recherche d'avantages mutuels et de l'aide mutuelle.

10. Mme ZAEFFERER de GOYENECHE (Argentine) estime que le Conseil devrait envisager l'avenir avec confiance et optimisme. La session en cours pourrait bien être marquée par la naissance d'un Conseil économique et social neuf et régénéré, mieux équipé que jamais pour s'acquitter de sa tâche.

11. Ainsi qu'il ressort nettement de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1969* (E/4841 et Add.1 et 2), un progrès général a été accompli dans le domaine économique au cours des

années 60, même si les objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont pas tous été atteints. En 1968, le PIB des pays en voie de développement a augmenté de 5,5 p. 100, dépassant ainsi l'objectif fixé pour la Décennie. Cependant, ce taux n'est pas encore suffisant pour combler ou même empêcher de croître l'écart entre ces pays et les pays développés.

12. Dans maintes régions, l'accroissement de la population pose de nombreux problèmes. D'autres difficultés sont engendrées par la recrudescence du protectionnisme dans les pays développés et par l'impossibilité, pour les pays en voie de développement, d'accéder aux marchés mondiaux. La production alimentaire a fortement augmenté, mais ne peut encore satisfaire une demande accrue. Bien que l'année 1968 ait été une année exceptionnelle pour le commerce mondial, la situation des pays en voie de développement ne s'est pas sensiblement améliorée : alors que les exportations des pays développés ont augmenté cette année-là de 12,4 p. 100, l'augmentation dans les pays en voie de développement n'a atteint que 8 p. 100. Cette tendance s'observe d'ailleurs depuis plus de 10 ans, et la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial est tombée de 21,3 p. 100 en 1960 à 18,2 p. 100 en 1968. L'Amérique latine est particulièrement atteinte puisqu'en 1968/1969 le taux de progression de ses exportations a été inférieur à la moitié du taux moyen enregistré pour l'ensemble des pays en voie de développement et au tiers du taux des pays développés.

13. On a observé pendant les années 60 une amélioration générale de la position commerciale des pays en voie de développement par rapport à la décennie précédente. C'est là une tendance qu'il convient de souligner pour encourager l'adoption de mesures internationales propres à parfaire l'équilibre voulu. Cependant, en dépit de certains progrès, il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la commercialisation des produits de base et des articles manufacturés des pays en voie de développement. Dans le domaine de la coopération financière également, les progrès ont été lents. Le volume des ressources financières disponibles reste insuffisant et l'on n'a pas encore trouvé des voies appropriées pour l'acheminement de ces ressources.

14. Dans le domaine social, le tableau est plus positif. Le grave chômage qui sévissait dans les secteurs agricole et industriel a quelque peu régressé. Des mesures ont été prises pour enrayer l'exode rural et pour résoudre les problèmes nouveaux de réinstallation des populations. Les salaires ont augmenté, moins vite parfois, il est vrai, que les prix et le coût de la vie en général. Les augmentations de salaire ont cependant fait apparaître une tendance générale à l'inflation qui a affecté jusqu'aux pays les plus développés. Il en est résulté une instabilité financière qui, à son tour, a nui au développement économique. Quant au logement, et bien que les besoins dans ce domaine aillent croissant, on ne voit pas se dessiner de tendance à allouer à ce secteur une part plus grande des ressources. De l'avis de la délégation argentine, l'un des objectifs prioritaires de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement devrait être l'amélioration substantielle de la situation en matière de logement. Des progrès encourageants ont été accomplis

dans les domaines de la santé publique, de la nutrition et de l'éducation, mais les problèmes qui s'y posent sont encore loin d'être résolus. Ils affectent toute une humanité souffrante, et les efforts qui seront déployés au cours des années à venir à l'échelon national et international ne pourront être que faibles en comparaison.

15. La délégation argentine se réserve d'intervenir sur certaines questions relevant du point 2 de l'ordre du jour lorsque celles-ci seront examinées par les comités du Conseil.

16. L'Argentine étant depuis le début un membre actif du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la délégation de ce pays n'a pas grand-chose à ajouter au projet de stratégie internationale du développement contenu dans le rapport de ce comité sur les travaux de sa sixième session<sup>1</sup>. Toutefois, elle se réserve le droit de présenter des observations sur certains paragraphes du projet de stratégie lorsque celui-ci sera étudié par le Comité économique.

17. S'il n'est pas exempt d'insuffisances et de lacunes, le projet de stratégie internationale du développement traduit néanmoins un large accord entre les membres du Comité préparatoire. On peut regretter que cet accord n'ait pu se faire sur tous les aspects de la question, mais il ne faut pas voir là un signe d'échec. Les négociations n'ont pas été interrompues et les points importants, mais peu nombreux, sur lesquels l'accord reste à faire pourront être réglés de façon satisfaisante au début de la décennie qui va commencer. On a assisté à une prise de conscience sans précédent, sur le plan international, de la nécessité de résoudre les problèmes du monde en voie de développement et, si maintes questions restent encore à régler par voie de négociation, il n'y a plus de discussions sur le fond du problème.

18. Les pays développés doivent comprendre la nature de leur responsabilité envers un monde dont les espérances prennent un caractère de plus en plus pressant. S'ils ne répondent pas aux espoirs qui sont placés en eux, les sentiments de frustration et de déception qui en résulteront risquent d'amener bien des peuples à adopter des solutions incompatibles avec le respect de la dignité et de la liberté humaines. Le progrès ne peut naître de l'affrontement; seule la négociation permettra de trouver des solutions constructives et civilisées. Mais si l'on veut que les négociations réussissent, il est indispensable de mobiliser l'opinion publique internationale dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement. En dernière analyse, c'est le peuple qui détermine les grandes lignes de la politique nationale et qui donne l'impulsion voulue à la recherche de solutions satisfaisantes. L'action internationale est sans doute un élément précieux dans les plans de développement économique et social, mais elle ne pourra jamais en être la composante essentielle. Il faut que soit présente, dans un pays ou un groupe de pays, la volonté de progresser. Cette volonté existe en Argentine, où l'effort résolu entrepris sur le plan national est appuyé par une

coopération internationale, régionale et bilatérale fondée sur la recherche d'avantages réciproques et le respect mutuel.

*M. Driss (Tunisie), vice-président, prend la présidence.*

19. M. BIGGAR (Irlande) déclare que sa délégation partage dans une très grande mesure les vues exprimées par le Secrétaire général à la 1696e séance. Comme le Secrétaire général l'a souligné, l'accession des peuples coloniaux à l'indépendance est l'un des grands succès des Nations Unies. L'Irlande a été l'un des premiers pays à être colonisé et aussi l'un des premiers à regagner son indépendance, bien que, malheureusement, cette indépendance ne s'étende pas à la totalité de son territoire. Elle a toujours suivi avec une profonde sympathie les efforts déployés par les autres peuples pour émerger de l'ère coloniale. Malheureusement, de sérieux problèmes économiques et sociaux se posent dès qu'un pays accède à l'indépendance politique, et il incombe au Conseil d'aider à leur trouver des solutions, et en particulier de faire en sorte que l'aide matérielle et autre que les pays plus riches ont le devoir de fournir au monde en voie de développement soit employée de la façon la plus efficace.

20. Le Secrétaire général a également évoqué la "schizophrénie des armements", état d'esprit auquel l'Irlande a réussi à échapper. La part de son PNB consacrée aux armements doit être parmi les plus basses du monde, et l'un des objectifs de ses forces armées est de fournir des contingents pour les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Il va sans dire que le succès de ces activités est une condition préalable à la réduction des dépenses d'armement, réduction qui permettrait à son tour de dégager d'immenses ressources pour la lutte contre la pauvreté et la réalisation des idéaux de justice économique et sociale et de dignité humaine. Le Gouvernement irlandais espère fermement que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement verra la réalisation de ces idéaux, que l'on a confirmés en donnant également à cette décennie le nom de Décennie du désarmement.

21. L'aide aux pays en voie de développement a d'ores et déjà atteint un niveau substantiel. L'Irlande, qui n'est certes pas un pays riche, s'est cependant efforcée d'y contribuer dans la limite de ses ressources, et a la ferme résolution de continuer dans cette voie, comme le prouve son troisième programme de développement économique et social. Voici déjà longtemps que la main-d'oeuvre irlandaise apporte au développement mondial une contribution hors de proportion avec ses effectifs, tradition que vient maintenant renforcer l'appui donné par le Gouvernement irlandais aux programmes d'assistance des Nations Unies dans le domaine économique et social. L'organisation de cours de formation à l'intention des futurs administrateurs des pays en voie de développement et l'accueil offert aux étudiants d'outre-mer dans les universités irlandaises sont deux exemples de cette assistance.

22. Une question importante soumise au Conseil est celle qui fait l'objet du point 22 de l'ordre du jour (Assistance en cas de catastrophe naturelle). La délégation irlandaise se félicite de l'initiative déjà prise par le Secrétaire général et

<sup>1</sup> A/7982, communiqué au Conseil par note du Secrétaire général (E/4876).

de sa proposition de charger l'un de ses principaux collaborateurs de coordonner l'action dans ce domaine sur une base permanente. La meilleure solution à ce problème n'est pas de créer un nouvel organisme mais plutôt d'établir, dans le cadre du Secrétariat actuel, un mécanisme destiné à assurer une intervention rapide et coordonnée de toutes les organisations humanitaires.

23. Le niveau de l'aide que les pays développés peuvent fournir dépend indiscutablement du maintien de leur taux d'expansion économique à un niveau élevé face à l'actuelle menace d'inflation. Le Gouvernement irlandais partage l'opinion selon laquelle la prudence est de règle lorsqu'il s'agit de prescrire des remèdes fondés sur la manipulation de la demande à court terme. Dans bien des cas, une poussée inflationniste est la conséquence à court terme d'une politique à long terme et doit être traitée comme un problème à long terme. Sinon, on court le risque d'être amené à prescrire la stagnation ou un remède encore pire comme seul moyen de juguler l'inflation.

24. Un autre problème est celui des relations économiques Est-Ouest. Le Conseil serait bien avisé de suivre la suggestion du Secrétaire général d'examiner cette question dans une optique nouvelle, en recherchant de nouveaux programmes en vue d'améliorer la compréhension et la coopération. L'Irlande a d'ores et déjà fait plusieurs tentatives en ce sens et il faut espérer que l'action du Conseil, laquelle sera sans doute menée par l'intermédiaire de ses commissions économiques régionales, se traduira par de nouveaux progrès.

25. M. PEREZ GUERRERO (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) relève que, en dépit d'une légère amélioration générale du commerce international en 1969, la part des pays en voie de développement dans les échanges mondiaux continue à diminuer. En effet, si le taux d'accroissement de leurs exportations — produits pétroliers non compris — a augmenté par rapport aux années précédentes, passant à 8,2 p. 100, ce taux a été de 15,1 p. 100 pour les pays développés à économie de marché et de 9,3 p. 100 pour les pays à économie planifiée. La situation, en ce qui concerne les prix des produits des pays en voie de développement, a également été incertaine. D'autre part, les signes d'essoufflement que manifeste l'économie de certains pays développés risquent de se répercuter sur les taux de croissance des pays en voie de développement, et on a des raisons de penser que l'ensemble de l'économie et des échanges mondiaux ne continuera pas à progresser au même rythme que jusqu'à présent. Si ces tendances s'accroissent, la demande de produits originaires des pays en voie de développement sera défavorablement affectée, de même que leur balance des paiements, situation qui sera encore aggravée si les prix des marchandises que ces pays doivent importer continuent à augmenter.

26. Tous ces facteurs freinent sérieusement les efforts déployés par les pays en voie de développement et exigent l'adoption de mesures décisives. Plutôt que de réduire l'aide financière, comme on l'a malheureusement fait parfois, il conviendrait plutôt de l'accroître de manière à renforcer à

la fois la demande et les prix. Bien que certains pays développés aient fourni des preuves de leur bonne volonté à cet égard, le courant net de l'assistance financière internationale au développement est d'une façon générale demeuré inchangé, et a même diminué en valeur réelle du fait des tendances monétaires défavorables, inflationnistes et autres, qui se manifestent dans certains pays industrialisés. Aussi est-on loin d'avoir atteint l'objectif minimal fixé pour le volume de l'aide, c'est-à-dire 1 p. 100 du PNB des pays développés. La composition de cette aide n'est pas non plus satisfaisante, la part de l'aide publique nette ayant diminué. Si l'on recourait de plus en plus aux organismes multilatéraux pour l'octroi de l'aide financière, les conditions et modalités de l'aide seraient améliorées, l'assistance fournie serait mieux adaptée aux besoins des pays en voie de développement, et la suspicion que provoque parfois l'aide bilatérale serait dissipée.

27. Les pays développés ont à faire face à leurs propres problèmes et à leurs propres priorités, bien qu'il soit généralement admis que le développement des pays pauvres n'est pas moins prioritaire. L'un de ces problèmes, qui retient beaucoup l'attention depuis quelque temps, est celui de la pollution. Pour le résoudre, une action doit être menée à la fois sur le plan national et sur le plan international, et les nouveaux projets concernant l'industrie ou les transports devraient tenir compte, parmi leurs éléments essentiels, de la nécessité de préserver l'environnement. Cela ne signifie pas que l'on doive gaspiller les ressources disponibles sous prétexte de protéger l'environnement. Celles-ci doivent toujours être employées de la façon la plus avantageuse possible — par exemple, le développement présente plus d'importance que les armements ou l'exploration de l'espace. Cependant, la nécessité de résoudre les problèmes d'environnement des pays développés et d'éliminer la pauvreté qui subsiste dans ces pays ne doit pas être sous-estimée.

28. En dernière analyse, la lutte pour l'édification d'un monde meilleur et la suppression de toute inégalité exige la participation de tous les pays au même degré. Un équilibre doit donc être trouvé entre les efforts de développement du tiers monde et ceux qui visent à résoudre les problèmes intérieurs des pays développés. Si on laisse subsister — et à plus forte raison se creuser — l'écart entre les deux groupes de pays, il pourrait en résulter un problème des plus graves pour les pays développés eux-mêmes et pour l'ensemble de la planète. La jeunesse des pays avancés a d'ores et déjà manifesté qu'elle était consciente des problèmes des peuples déshérités.

29. Parmi les progrès récents qui permettront de dégager de vastes ressources et prendront une importance de plus en plus grande au cours de la deuxième Décennie du développement, il faut citer l'utilisation des ressources des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale. Des investissements considérables seront nécessaires à cette fin, mais les capitaux à investir ne devront pas venir en déduction de ceux qui sont disponibles aux fins du développement. La CNUCED, quant à elle, devra coopérer avec les autres organismes des Nations Unies pour veiller à ce que la mise sur le marché international de ces vastes

ressources ne détruit pas la stabilité des marchés et des prix.

30. Un autre facteur propre à stimuler le développement est le lien proposé entre les droits de tirage spéciaux et l'aide financière. Il conviendrait de mettre au point des formules réalistes et novatrices pour que le système des droits de tirage spéciaux vienne renforcer le mécanisme de financement du développement, sans que cela nuise pour autant à sa fonction proprement monétaire.

31. Pour être réellement efficace, l'aide financière doit être combinée à une action positive visant à assurer l'accès aux marchés des marchandises des pays en voie de développement. En même temps, les efforts doivent se poursuivre en vue de la conclusion d'accords sur les produits de base et de la réduction ou de l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires qui freinent l'expansion des exportations des pays en voie de développement. L'instabilité générale des prix des produits de base persiste, mais il faut espérer qu'un accord sur le cacao sera conclu au début de la deuxième Décennie du développement. M. Perez Guerrero est heureux de signaler qu'un nouvel Accord international sur l'étain a été adopté le 15 mai 1970 et soumis à la signature des gouvernements.

32. A propos du projet de stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général de la CNUCED indique que le Conseil du commerce et du développement sera saisi à sa prochaine session d'un document établi par le Président et par lui-même, en consultation avec un certain nombre de pays, au sujet des transports maritimes. Il pense que ce document facilitera l'examen par ce conseil du rôle qui incombera à la CNUCED au cours de la deuxième Décennie du développement. Entre autres questions, le Conseil examinera le rôle que doit jouer la CNUCED quant à la réalisation de l'objectif de 1 p. 100 du PNB fixé pour l'assistance des pays développés et l'établissement d'un lien entre les droits de tirage spéciaux et le financement du développement.

33. L'initiative la plus importante prise depuis la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est la proposition tendant à créer un système généralisé de préférences non réciproques et non discriminatoires en faveur des produits manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement. Après de longues discussions, et en dépit de l'opposition initiale, on en est venu graduellement à reconnaître que ce système constituait un moyen efficace de corriger le déséquilibre entre les échanges des pays industrialisés et des pays non industrialisés. Lorsque ce système, qui a maintenant atteint son point de cristallisation, sera mis en application, des mesures devront être prises, en coopération avec l'ONUDI, le PNUD et le Centre du commerce international CNUCED/GATT, pour garantir son extension progressive, afin que les pays qui débutent avec des avantages uniquement marginaux en tirent de plus en plus de profit à mesure que l'on avancera dans la deuxième Décennie du développement. La CNUCED a fixé comme date limite pour l'achèvement de la phase préparatoire de ses travaux concernant ce système la date de lancement de la Décennie, ce qui illustre le genre

d'idées nouvelles et pratiques dont le besoin se fera sentir tout au long de la Décennie.

34. Une des conditions préalables du progrès, en matière de commerce et de développement au niveau mondial, est l'établissement d'une division du travail rationnelle et en constante évolution. A cet égard, la deuxième Décennie du développement présente un défi en même temps qu'elle offre une chance, celle de pouvoir réduire les inégalités, tirer parti des progrès de la science et de la technique et prendre des mesures concrètes. Les pays en voie de développement doivent redoubler d'efforts pour réduire les inégalités de revenus au sein de leurs propres populations et accroître la productivité et l'efficacité de leurs activités économiques, et la communauté internationale, en particulier les pays avancés, doivent développer leur action coopérative. Sans l'adoption de telles mesures et une coordination étroite avec les activités des autres organes des Nations Unies et des organismes extérieurs au système des Nations Unies qui s'occupent de questions connexes, la CNUCED se trouvera dans l'impossibilité de remplir son mandat.

35. La coordination et l'évaluation étant indispensables pour que l'action en faveur du développement soit couronnée de succès, la CNUCED se propose de réexaminer périodiquement ses propres activités de ce point de vue.

36. Il est particulièrement satisfaisant de noter que le Conseil se prépare à réexaminer sa structure et ses fonctions actuelles, car son importance est appelée à s'accroître dans le cadre de la stratégie internationale du développement et de la deuxième Décennie du développement.

37. La deuxième Décennie du développement constituera la pierre de touche de la coopération internationale. M. Perez Guerrero espère que ses résultats seront positifs et que la communauté des nations sortira renforcée de cette épreuve.

38. M. BOHIADI (Tchad) rend hommage à l'action que l'ONU mène depuis 25 ans en faveur de la paix internationale et, en particulier, de la décolonisation et du développement économique et social des pays du tiers monde. Il exprime l'espoir qu'à l'ère de l'indépendance politique fera suite, au cours de la décennie à venir, une ère d'indépendance économique.

39. Depuis 25 ans, l'ONU et ses institutions spécialisées, ainsi que d'autres organisations nationales et internationales, travaillent au développement des pays pauvres. Malheureusement, l'aide financière et technique donnée par les pays avancés aux pays pauvres n'a servi qu'à stimuler le développement des premiers tandis que la dégradation des termes de l'échange stérilisait les efforts des derniers. Bien que l'on note des signes de progrès dans les capitales et les grands centres urbains des pays en voie de développement, la production agricole de ces pays n'a pas reçu le stimulant nécessaire. La valeur de leurs exportations diminue alors que celle de leurs importations s'accroît. Les progrès réalisés se soldent donc par un endettement moral, financier ou politique, et la question se pose de savoir si une colonisation économique ne tend pas à remplacer la colonisation politique. L'indépendance ne sera réelle que

lorsque les jeunes Etats auront atteint un stade de développement leur permettant de ne plus être assistés.

40. Il n'est certes pas question de faire aux pays développés un injuste procès, car ils ont fait et continuent à faire de grands sacrifices. L'échec de l'assistance aux pays en voie de développement tient peut-être en grande partie à deux facteurs. En premier lieu, ces pays sont avant tout producteurs de matières premières, et principalement de produits agricoles, et sont, face aux pays développés, dans la même situation que les producteurs agricoles de ces pays face au secteur industriel. En second lieu, parce que leur développement est peu avancé, leurs coûts de production sont élevés et ils ne peuvent être compétitifs sur le marché mondial. Il leur faut donc accroître leur productivité.

41. Les deux principaux moyens d'accroître la productivité sont, premièrement, l'élévation du niveau des connaissances et du "savoir-faire" de la population et, deuxièmement, l'investissement. Les institutions spécialisées coopèrent à la réalisation du premier de ces objectifs par le moyen de séminaires de formation et de bourses, et il faut espérer que ces activités se développeront encore. Quant à l'investissement, il est aujourd'hui financé principalement par des apports extérieurs, mais les pays en voie de développement ne se sentiront réellement libres et indépendants que si leurs investissements sont financés de plus en plus par le revenu national. Pour cela, ils doivent pouvoir exporter leurs produits à des prix rémunérateurs.

42. Or, cela n'est pas actuellement possible, eu égard à la dégradation des termes de l'échange et au mécanisme des prix, qui jouent à l'encontre des intérêts de ces pays. Il faudrait donc envisager un plan de stabilisation des prix des matières premières livrées par le tiers monde. En outre, comme l'a recommandé le Directeur général de la FAO dans un discours d'orientation au deuxième Congrès mondial de l'alimentation qui s'est tenu à La Haye du 16 au 30 juin 1970, les gouvernements devraient radicalement modifier leur attitude dans trois domaines principaux : l'assistance, le commerce et les investissements étrangers. En matière d'assistance, les pays riches devraient s'efforcer de consacrer 1 p. 100 de leur PNB à l'aide au développement; en matière de commerce, ils devraient ouvrir leurs marchés aux pays pauvres de façon plus libérale; en matière d'investissements étrangers, les pays pauvres devraient accorder à ces investissements une sécurité suffisante, et les riches admettre qu'il ne peut en résulter d'empiétement sur la souveraineté nationale. A ce propos, M. Bohiadi cite une déclaration faite par le Président du Tchad en 1969, dans laquelle il garantissait formellement la sécurité des investissements étrangers dans le pays.

43. L'aide au développement dépend de la générosité des pays riches, mais surtout des efforts des pays pauvres, qui doivent faire le nécessaire pour que l'assistance fournie soit utilisée d'une façon rationnelle.

44. Les commissions économiques régionales jouent un rôle très important dans le processus de développement et, grâce à leurs efforts, les problèmes et besoins spécifiques du tiers monde ont maintenant été reconnus. La délégation du Tchad souhaiterait donc voir ces commissions dotées des

instruments nécessaires pour leur permettre de mener à bien leurs tâches.

45. On parle beaucoup aujourd'hui des problèmes de la jeunesse. M. Bohiadi espère que les jeunes réunis actuellement à New York sauront s'exprimer librement, traduire leurs aspirations réelles et proposer des remèdes à l'injustice qu'ils ne cessent de dénoncer.

46. Le Tchad, qui a bénéficié de la forme de coopération bilatérale que constituent les services de volontaires, appuie la proposition tendant à créer un corps international de volontaires.

47. Enfin, à propos de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, M. Bohiadi réitère l'opinion de sa délégation selon laquelle les pays développés et les pays en voie de développement devraient prendre des engagements clairs et précis. Ce qui compte avant tout, cependant, c'est la volonté politique de mettre les plans en pratique, et ce principe doit guider les pays développés aussi bien que les pays en voie de développement dans la recherche d'un résultat positif.

*M. Maramis (Indonésie) reprend la présidence.*

48. M. HILL (Chambre de commerce internationale), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare que l'une des marques les plus tangibles de l'encouragement que la CCI a reçu des organisations internationales est sans doute la création, en 1969, du Comité économique consultatif CCI/Nations Unies/GATT. A sa première réunion, le Comité a examiné les recommandations de la Commission d'étude du développement international (commission Pearson), notamment en ce qui concerne les investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement. Des mesures à la fois diverses et énergiques ont été prises à la suite de cette réunion et certains des résultats obtenus ont été communiqués aux organisations intergouvernementales intéressées, tandis que d'autres seront annoncés à la deuxième réunion, qui aura lieu dans le courant de l'année.

49. Le rapport de la Commission des questions fiscales de la CCI, intitulé "Conventions fiscales entre pays développés et pays en voie de développement" (E/C.2/709), qui a été distribué au Conseil, mentionne un certain nombre de caractéristiques peu satisfaisantes du traitement fiscal du revenu étranger dans de nombreux pays et souligne la nécessité d'éviter la double imposition et de mettre au point des méthodes d'imposition suffisamment simples. Un nouveau rapport, portant sur les avantages fiscaux accordés aux investissements étrangers dans les pays en voie de développement, sera bientôt achevé et d'autres rapports sur diverses questions relatives aux investissements et à l'aide sont en préparation.

50. Le secteur privé de l'industrie et notamment les sociétés internationales sont bien placés pour satisfaire les besoins croissants des pays en voie de développement en techniques et en compétences de gestion et autres compétences commerciales. C'est pourquoi le Comité spécial de la Société transnationale de la CCI est en train de rédiger un rapport sur les méthodes utilisées par un groupe représen-

tatif de sociétés pour surmonter les obstacles au transfert et à la diffusion de leurs connaissances.

51. La CCI coopère également avec la CNUDCI et se félicite de la confiance témoignée par cet organe dans les méthodes qu'emploie la CCI pour normaliser les pratiques commerciales et bancaires. A la suite de la troisième session de la CNUDCI, il a été décidé que toutes les observations que les gouvernements auraient à faire au sujet du Code de règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires de la CCI (revision 1962)<sup>2</sup> devraient être communiquées à cette dernière. On a aussi proposé que la CNUDCI soit représentée aux réunions de la CCI lorsque celle-ci étudierait la revision du Code et que la CCI soit invitée à soumettre le Code révisé à la CNUDCI à l'une de ses prochaines sessions. La CCI espère mettre au point de meilleures méthodes de coopération avec les banques et les autres intéressés dans les pays où elle n'a pas de comité national.

52. Le Conseil de la CCI a approuvé les rapports sur la stabilisation des prix des produits de base présentés aux dernières assemblées annuelles du Conseil des gouverneurs de la BIRD et du FMI. Le meilleur moyen de trouver une solution durable aux problèmes qui se posent est de regarder au-delà de la nécessité de limiter les fluctuations à court terme des prix des produits de base; la CCI souscrit aux recommandations faites à ce propos par la BIRD.

53. Au cours des mois à venir, la CCI examinera les problèmes de l'environnement en vue de son Congrès de Vienne de 1971 et de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, qui doit se tenir à Stockholm en 1972. La CCI rassemble actuellement, par l'intermédiaire de seize comités nationaux dans les pays développés et les pays en voie de développement, des données sur les problèmes en cause et sur les mesures prises pour les résoudre. Le Congrès de Vienne aura pour but de compléter les efforts accomplis sur le plan national et de déterminer le rôle qui incombe à l'entreprise privée.

54. La question de la libéralisation du commerce international -- qui se prête manifestement à la coopération -- sera également examinée par le Congrès de Vienne, qui sera saisi d'un programme d'action précis dont l'élaboration avait été recommandée par le Congrès de la CCI qui s'est tenu à Istanbul en 1969.

55. La CCI consacre beaucoup d'attention aux problèmes des pays en voie de développement, et ses membres en Amérique latine font preuve d'une activité croissante. Une première réunion de ses comités nationaux dans les pays latino-américains a déjà eu lieu, une deuxième est prévue et d'autres suivront certainement. Dans la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient, la Commission des affaires d'Asie et d'Extrême-Orient, qui siège à Bangkok et assure la liaison entre les comités nationaux et entre ces comités et la CEAO, a tenu sa dix-huitième session en février. Elle a souligné le rôle de l'entreprise privée dans l'impulsion donnée au développement économique de la région.

56. La CCI est bien placée pour apporter une contribution croissante à la réalisation des objectifs des Nations Unies, ce qu'elle a d'ailleurs bien la ferme intention de faire.

57. M. AMERASINGHE (Ceylan), soulignant le caractère positif du rôle joué par le Conseil, déclare que la sécurité économique et sociale est le meilleur garant d'une société ordonnée et paisible, tant sur le plan national que sur le plan international. A l'heure où l'on élabore un projet de stratégie internationale du développement, le rôle du Conseil prend encore plus d'importance, et l'on ne peut discuter de politique économique et sociale sans tenir compte de cette stratégie. Néanmoins, la délégation ceylanaise comprend les raisons pour lesquelles l'URSS n'a pu accepter d'examiner conjointement les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Elle regrette que les pays à économie planifiée n'aient pas été en mesure de prendre une part active aux travaux du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, car cela aurait donné une image plus exacte de la structure actuelle de la coopération internationale en matière d'aide économique et de commerce. M. Amerasinghe espère toutefois qu'à la présente session les pays à économie planifiée retrouveront le rôle qu'ils ont si efficacement tenu par le passé dans l'oeuvre commune de développement.

58. Les problèmes du développement économique et social -- et par conséquent ceux de la deuxième Décennie du développement -- sont bien connus, et leurs solutions aussi. Il ne servirait donc pas à grand-chose d'exposer de nouveau ni les uns ni les autres; il reste maintenant à la communauté internationale, et plus particulièrement à la partie développée de cette communauté, à trouver la volonté d'appliquer ces solutions. A ce propos, M. Amerasinghe relève dans le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa sixième session que, sur les points les plus importants du projet de stratégie internationale, l'accord ne s'est pas réalisé. Ce qui devait constituer l'essentiel du projet de stratégie se trouve toujours entre crochets ou est laissé en blanc. Le Conseil doit essayer de remédier à cette situation avant la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

59. Ceylan a dû faire face à des problèmes de développement depuis le jour où il a obtenu un commencement -- bien modeste -- de liberté politique, il y a de cela quarante ans. Après ses premières expériences malheureuses avec le GATT, lequel ne tenait aucun compte des difficultés des pays ayant récemment accédé à l'indépendance, il a vu l'avènement de l'aide internationale, sous la forme d'une aide bilatérale et de prêts de la BIRD et de l'IDA, auxquels ont succédé divers types d'assistance technique et, enfin, le PNUD, qui met l'accent sur les enquêtes de préinvestissement. Mais, malgré la mise en place de tout ce mécanisme, le Comité de la planification du développement vient de signaler, à sa sixième session, que le courant net de ressources financières des pays développés vers les pays en voie de développement a représenté, en 1968, un pourcentage du PNB des pays développés inférieur à celui de 1967 et que l'écart va en augmentant entre pays développés et pays en voie de développement (voir E/4776, par. 8). Ce fait par lui-même ne serait pas inquiétant si les pays en voie de développement avaient au moins atteint un niveau de croissance économique permettant d'assurer à leurs populations des conditions de santé, de nutrition, de logement, d'éducation et d'emploi acceptables. Les pays en voie de

<sup>2</sup> CCI, brochure 222, Paris, 1963.

développement ne visent pas au niveau d'abondance qui a été atteint par les pays développés.

60. M. Amerasinghe cite un passage tiré d'une déclaration qu'il avait faite à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale (1783e séance); il avait expliqué alors pourquoi l'augmentation du PNB d'un pays offrait peu d'intérêt si une capacité d'importation suffisante n'était pas maintenue, et s'était félicité de la création, par le FMI, de droits de tirage spéciaux qui, avec la coopération des pays développés, pourraient servir à stimuler le commerce international et la croissance économique dans le tiers monde.

61. Dans le rapport sur sa sixième session, le Comité de la planification du développement parle de l'importance qu'il faut attacher à des politiques qui contribueraient à accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement et à leur donner ainsi les moyens d'importer les biens nécessaires à leurs programmes de développement et d'assurer le service de leur dette extérieure (*ibid.*, par. 52). Un tel accroissement des recettes d'exportation, qui pourrait même remplacer l'aide extérieure, exige d'une part l'adoption, par les pays développés, de politiques plus libérales favorisant l'entrée de biens en provenance des pays en voie de développement, et d'autre part la stabilisation des prix des exportations traditionnelles des pays en voie de développement. Si seulement certaines des politiques adoptées dans le cadre de l'économie nationale étaient appliquées dans les relations économiques internationales, bien des maux pourraient disparaître. Une de ces politiques consiste à garantir les prix des produits agricoles; elle devrait s'appliquer tout particulièrement aux produits dont le prix baisse constamment et qui sont, pour beaucoup de pays en voie de développement, une source essentielle de recettes d'exportation. Les difficultés de la plupart des pays en voie de développement s'expliquent surtout par la baisse des prix à l'exportation et la hausse des coûts à l'importation qui résultent de l'inflation dans les pays développés. Le thé est un produit au sujet duquel il est urgent de conclure un accord stabilisant son prix à un niveau équitable et rémunérateur. La délégation ceylanaise attache une importance particulière aux mesures de stabilisation des prix, car elle attend davantage du commerce que de l'aide. Elle souscrit à l'idée (*ibid.*, par. 54) selon laquelle il faudrait, pour donner la suite qui convient aux négociations Kennedy, libéraliser encore les importations, notamment celles de marchandises provenant des pays en voie de développement.

62. Il est regrettable, mais pourtant vrai, que ce qui fait le bonheur d'un pays en voie de développement peut faire le malheur d'un autre de ces pays. Ainsi, une institution internationale a accepté de financer des plantations de thé nouvelles, au moment même où les prix du thé baissaient de façon continue, et elle a conseillé en même temps aux producteurs de thé traditionnels de diversifier leur production en essayant de produire autre chose, ce qui, en fait, serait pour eux risqué, sinon tout à fait irréalisable. Ceylan ne tient pas rancune aux nouveaux producteurs de thé de l'aide qu'ils ont reçue, mais doute qu'ils en tirent le moindre bénéfice. De même, le remplacement de la production de noix de coco par celle d'huile de palme ne ferait qu'aggraver la crise de la noix de coco. On ne saurait

trop insister sur la nécessité d'une sérieuse coordination, d'une coopération régionale et d'un accord instituant une division du travail judicieuse sur le plan international, aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie. En procédant constamment au réexamen et à la coordination des activités des organismes nationaux et internationaux compétents, y compris les institutions spécialisées, le Conseil peut contribuer à sauvegarder les intérêts de tous.

63. En ce qui concerne les plans d'intégration régionale et sous-régionale ou les mesures d'expansion des échanges entre pays en voie de développement mentionnés au paragraphe 37 du projet de stratégie internationale, M. Amerasinghe pense qu'une forme de collaboration qui pourrait donner une impulsion particulière aux échanges de services sur le plan régional serait la formation d'une union de paiements analogue à l'Union européenne de paiements, qui a remarquablement contribué au relèvement économique de l'Europe après la guerre.

64. Notant qu'il est question dans le rapport du Comité de la planification du développement de la nécessité d'envisager la création d'un fonds mondial de financement du développement économique alimenté par les revenus qui proviendront de l'exploitation des ressources du fond des mers et des océans ainsi que d'autres sources (*ibid.*, par. 70), M. Amerasinghe fait remarquer qu'il serait nécessaire d'entreprendre une étude sur l'étendue et la valeur de ces ressources ainsi que sur la possibilité de les commercialiser. La CNUCED aura un rôle important à jouer dans toute entreprise de ce genre.

65. La société contemporaine fait face actuellement à un nouveau défi, celui que lui lance la jeunesse, et le bien-fondé de cette contestation des jeunes est reconnu dans le projet de stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie du développement. Il faut préserver et canaliser l'énergie et l'idéalisme de la jeunesse au profit du développement économique et social, en donnant aux jeunes la possibilité de participer aux projets de développement.

66. L'essentiel du projet de stratégie internationale du développement, ce sont les objectifs qu'il fixe pour les transferts de ressources des pays développés aux pays en voie de développement. L'incertitude des perspectives économiques est un obstacle insurmontable à une planification rationnelle; c'est la raison pour laquelle les pays en voie de développement doivent obtenir des pays développés l'engagement ferme d'atteindre, d'ici une certaine date, l'objectif d'aide de 1 p. 100 de leur PNB. Ils ne peuvent se permettre d'échouer, car le prix de l'échec — en occasions perdues, en espoirs déçus et en troubles sociaux — serait incalculable.

67. M. QUINTANA (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine) souligne que l'année 1969 a vu s'accroître la tendance économique favorable qui s'était amorcée en Amérique latine en 1968; l'accroissement de la production intérieure est passé de 6 p. 100 à 6,4 p. 100. Cette tendance a été étroitement liée à une augmentation des recettes d'exportation et à un apport soutenu de capitaux extérieurs. L'augmentation des expor-

tations en 1969 a atteint 6,5 p. 100 en volume et 10 p. 100 en valeur, mais certains pays n'en ont que peu ou pas du tout profité. En ce qui concerne les importations, elles ont accusé un redressement général dans toute la région au cours des deux années écoulées, après n'avoir progressé que très lentement les années précédentes, le taux annuel moyen de croissance pour la période 1960-1969 n'atteignant toutefois que 5,2 p. 100. Ce chiffre reflète une progression plus faible encore si l'on tient compte du taux élevé d'accroissement démographique en Amérique latine, qui fait que le produit par habitant n'a augmenté que de 2,2 p. 100 par an. Ce sont précisément les pays où l'on relève le taux de croissance global le plus élevé qui ont tendance à avoir le taux d'accroissement démographique le plus fort, l'économie la moins avancée, de graves problèmes de chômage et une faible productivité.

68. Il est normal d'étudier ces tendances récentes en vue de déterminer le potentiel de croissance des pays d'Amérique latine, eu égard notamment aux programmes d'action qui seront entrepris dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il ressort d'une telle étude qu'en donnant aux pays d'Amérique latine la possibilité de participer plus activement au commerce extérieur, on peut accroître leur capacité d'absorption et stimuler leur économie. C'est là un point important, car il montre que si des mesures pouvaient être prises pendant la deuxième Décennie du développement pour accroître les recettes d'exportation de ces pays, un obstacle sérieux à leur développement se trouverait éliminé. Le caractère désordonné de la croissance est souvent imputable aux fluctuations des recettes d'exportation causées par des facteurs extérieurs. Les études effectuées sur les perspectives à long terme des exportations traditionnelles de l'Amérique latine ont toutes montré qu'à moins d'un changement de politiques — et notamment des politiques d'importation restrictives et protectionnistes des pays industrialisés — les pays d'Amérique latine seront incapables d'améliorer ou même de maintenir leurs taux de croissance passés. Qui plus est, malgré l'augmentation de ses recettes d'exportation, l'Amérique latine continue à voir progressivement diminuer sa part dans le commerce mondial et, du fait de l'augmentation des prix des articles manufacturés, sa position commerciale demeure médiocre. Les termes de l'échange pour l'ensemble de la région ont régressé de 20 p. 100 depuis la première moitié des années 50, la situation d'un petit nombre de pays qui exportent surtout des produits minéraux étant toutefois moins mauvaise.

69. L'augmentation des apports de capitaux étrangers a été en grande partie absorbée par le coût accru du service de la dette, lequel par ailleurs retentit lourdement sur la situation de la balance des paiements. Cela a eu à son tour pour effet de réduire les ressources intérieures disponibles pour les investissements. Les pays en voie de développement sont pleinement fondés à insister pour que le programme de la deuxième Décennie du développement comporte des objectifs précis de coopération financière, notamment quant aux conditions des prêts et à la nécessité d'améliorer leur situation financière critique grâce à un réaménagement et à une consolidation de leur dette.

70. Il faudrait atteindre un taux de croissance sensiblement supérieur à 5,2 p. 100 dans tous les pays d'Amérique latine pour pouvoir utiliser de façon plus productive les ressources humaines et améliorer les conditions de vie misérables qui sont actuellement celles de la majorité de la population. Si le taux de croissance n'augmente pas substantiellement, les problèmes du chômage et du sous-emploi, avec leurs effets économiques et sociaux néfastes, ne feront qu'empirer. On estime que, dans l'ensemble de la région, la population active est composée à 40 p. 100 soit de chômeurs soit de personnes employées à des activités faiblement productives ou dans des services non essentiels, et que la proportion de chômeurs complets atteint peut-être 10 p. 100. Si approximatifs qu'ils soient, ces chiffres montrent bien quels doivent être les objectifs de l'Amérique latine pendant la deuxième Décennie du développement. Si, dans les années à venir, l'emploi n'augmente que de 2,5 p. 100 par an et la population active, qui tend à s'accroître plus rapidement que par le passé, de 3 p. 100 par an, la situation sociale déjà tendue risque de devenir explosive. Il est donc indispensable que les possibilités d'emploi progressent plus rapidement que la population en âge de travailler et que les salaires soient assez élevés pour que les conditions de vie s'améliorent. La CEPAL et l'Institut latino-américain de planification économique et sociale ont effectué de nombreuses études sur l'opportunité d'objectifs de croissance plus satisfaisants, avec ce qu'ils impliquent quant à la mobilisation de ressources humaines, aux ventes d'exportation et à la coopération financière extérieure nécessaires. Le Comité préparatoire a déclaré à juste titre qu'un taux de croissance annuel moyen de 6 p. 100 devait être un objectif minimal, à revoir au milieu de la Décennie, et que les pays en voie de développement devaient fixer leurs propres objectifs.

71. L'accélération de la croissance économique et la réalisation d'objectifs sociaux précis supposent manifestement une augmentation considérable des investissements. C'est ainsi qu'un taux de croissance de 7 p. 100 exigerait que le facteur d'investissement actuel passe de 18 à environ 23 p. 100. Pour en arriver là, les pays en voie de développement devront prendre les mesures nécessaires pour améliorer la productivité du capital et accroître l'épargne nationale, et pouvoir compter par ailleurs, notamment au cours de la phase initiale de transition, sur une coopération financière extérieure plus importante, assortie de conditions acceptables. L'Amérique latine dispose d'un potentiel d'épargne considérable du fait des revenus élevés dont jouit une faible fraction de la population; ces ressources pourraient être employées à des investissements profitables qui auraient pour effet d'élever le niveau de la production et de l'emploi.

72. Deux principes sont à rappeler. Le premier est que les pays d'Amérique latine doivent avoir pour ligne de conduite de considérer les prêts et l'aide extérieurs comme destinés à compléter et non à remplacer leurs ressources nationales potentielles. Le second est qu'ils ne peuvent espérer mobiliser ces ressources que si la coopération internationale leur permet de développer leurs exportations, d'améliorer leurs termes de l'échange et d'alléger le fardeau que fait peser sur eux le service de la dette.

73. Un autre problème connexe qui réclame des politiques nationales coordonnées est celui du progrès technique. En Amérique latine, il existe des entreprises relativement modernes employant une faible partie de la main-d'oeuvre disponible à côté de branches d'activité démodées et faiblement productives qui occupent la majorité de la population active; d'où de très forts écarts de revenus entre les différents secteurs socio-économiques et les différentes régions d'un même pays. Le développement implique certes une modernisation, mais, dans les pays en voie de développement, la modernisation tend à réduire les possibilités d'emploi et à profiter surtout aux couches supérieures et moyennes de la société. D'autre part, le progrès technique se manifeste essentiellement sous forme de produits, de techniques de production et de biens d'équipement originaires des pays développés. Il faut donc que les pays en voie de développement adoptent une politique de recherche concernant les sciences appliquées et les méthodes de production qui réponde à leurs besoins propres. Etant donné qu'en matière de science et de technique ces pays sont lourdement tributaires des pays développés, ils ne peuvent se lancer dans une telle entreprise sans une coopération organisée de la part de ces derniers. C'est pourquoi il importe au plus haut point que la stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement comporte des propositions et des objectifs visant à faire en sorte que les connaissances scientifiques et techniques puissent être transférées librement aux pays en voie de développement et absorbées par ces derniers de manière à favoriser leur développement rapide.

**Demande d'inscription d'une question nouvelle  
à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session (E/4895)**

74. M. FAKHREDDINE (Soudan) signale que les délégations de la Bulgarie, du Soudan et de la Tunisie ont adressé au Président du Conseil une note verbale (E/4895) pour demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'une question nouvelle concernant les secours à la population de la République arabe du Yémen, victime d'une famine dévastatrice. Le peuple du Yémen est un peuple laborieux et le pays a autrefois été prospère, mais il a souffert ces dernières années d'une guerre civile qui a gravement

compromis son économie. De plus, depuis plusieurs années, il n'a presque pas plu dans le nord du pays et la sécheresse qui en est résultée a entraîné une pénurie alarmante de nourriture et d'eau. Dans une lettre en date du 15 juin 1970 adressée au Secrétaire général, le Premier Ministre de la République arabe du Yémen a déclaré que son gouvernement était impuissant à remédier à la situation, même avec l'aide des institutions des Nations Unies, des Etats amis et des organisations charitables internationales, et il a demandé instamment que des mesures soient prises d'urgence pour sauver des milliers de vies humaines. Les délégations de la Bulgarie, du Soudan et de la Tunisie demandent au Conseil d'examiner d'urgence cette question; elles sont convaincues qu'il le fera avec le même sens du devoir que celui dont il a témoigné en ce qui concerne la catastrophe survenue au Pérou. Ces délégations suggèrent que la question soit examinée en séance plénière.

75. M. TODOROV (Bulgarie) dit que son propre pays connaît par expérience les effets néfastes qu'une sécheresse persistante peut avoir sur l'économie d'un pays. La sécheresse qui sévit dans la République arabe du Yémen, dont la population est menacée par la famine, est véritablement catastrophique. M. Todorov espère que le Conseil pourra accéder à la demande des délégations bulgare, soudanaise et tunisienne tendant à inscrire cette question nouvelle à l'ordre du jour en tant que question urgente, et invite tous les membres ainsi que le Président à lui accorder un rang de priorité élevé.

76. M. ALZAMORA TRAVERSO (Pérou) déclare que sa délégation, qui a trouvé dans l'épreuve un appui généreux, appuie à son tour la demande des délégations bulgare, soudanaise et tunisienne.

77. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil accepte d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session la question intitulée "Mesures à prendre pour remédier à la famine qui sévit dans la République arabe du Yémen" et de l'étudier en séance plénière la semaine suivante.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 18 h 20.